



Lined area for recording the minutes of the council meeting.

Fait et délibéré à ROYAN  
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. Le Maire, adjoints

N'ont pas signé : MM.

Si le vote a eu lieu au scrutin public, établir à la suite la désignation de leur vote (Art. 51 de la loi du 5 avril 1884).

Mentionner à la suite la cause qu'ils aient empêchés de signer (Art. 57 de la loi municipale).



Pour extrait conforme :  
Le Maire,

2<sup>e</sup> BUREAU

La Rochelle, le 7 octobre 1945

ARRONDISSEMENT

de Rochefort

COMMUNE

de Royan

Le Préfet de la Charente-Maritime

à Monsieur le Maire de Royan

Par décision de ce jour, j'ai approuvé la délibération du Conseil Municipal de Royan en date du 2 octobre 1945 portant ouverture par addition au budget de l'exercice en cours d'un crédit de ... 1250 000 francs

Sous le titre: Entretien des chemins vicinaux ordinaires  
complément à l'art 1 du chapitre 44

Je vous prie de vouloir bien notifier cette décision au Receveur de la commune intéressée.

P<sup>r</sup> LE PRÉFET :  
Le Chef de Division,  
*[Signature]*

1945 MARSOFFA REC LA ROCHELLE 61/21